

(III.2)

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE, UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.125.1983.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES
APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
LE 21 NOVEMBRE 1947

OBJECTION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRELANDE DU NORD
AUX RESERVES FORMULEES PAR LA HONGRIE
EN RELATION AVEC L'APPLICATION DE LA CONVENTION AU FMI ET A LA BIRD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la notification
dépositaire C.N.236.1982.TREATIES-1 du 5 octobre 1982 concernant la
notification par le Gouvernement de la Hongrie qu'il s'engageait à appliquer
les dispositions de la Convention au Fonds monétaire international et à la
Banque internationale pour la reconstruction et le développement,
communiqué :

Le 21 avril 1983, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord l'objection
suivante aux réserves contenues dans la notification susmentionnée :

(Traduction) (Original : anglais)

En ce qui concerne les réserves concernant les articles 24
et 32 de la Convention (compétence de la Cour internationale de
Justice) qui accompagnaient cet engagement, le Gouvernement du
Royaume-Uni tient à réaffirmer ce qu'il avait déclaré dans sa
communication du 5 janvier 1968, distribuée sous la cote
C.N.18.1968 TREATIES-1, à savoir que ces réserves ne sont pas
de celles que les Etats parties à la Convention ont le droit de
formuler.

Le 13 mai 1983



A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées

NOVEMBER 1980

45 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

CORRESPONDENCE UNIT

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ANGOLA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BULGARIA
BURUNDI
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
DEMOCRATIC KAMPUCHEA
DJIBOUTI
EGYPT
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
IRAN
ITALY
IVORY COAST
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR

MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
UPPER VOLTA
URUGUAY
VIET NAM
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
LIECHTENSTEIN
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND

ALSO SENT TO:

INFORMATION COPY SENT TO:

COPY SENT TO: